

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/035

**Séance du 8 novembre 2024**

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre  
le 8 novembre,

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 04 novembre 2024

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland  
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET  
DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Brigitte GEORGERY,  
Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Monsieur Christophe DESSAINTJEAN à Monsieur Jean-Pierre HENICKE

**OBJET** :

Compatibilité du PLU avec  
le PLH (Plan Local de  
l'Habitat)

VU le Plan Local d'Urbanisme de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL approuvé le  
16/12/2005, modifié le 21/01/12 et sa révision approuvée le 22/03/2018,

Vu Le Plan Local de l'Habitat des Balcons du Dauphiné adopté pour 6 ans en  
décembre 2019, et dont les principales orientations sont :

- Amélioration du parc privé et social existant
- Assurer le développement résidentiel du territoire
- Développer l'offre locative et abordable
- Prendre en compte les besoins spécifiques

Considérant que :

- Depuis l'approbation du PLU en 2018, la diversification du parc de  
logements sur la commune tend à répondre à la demande de certaines  
catégories de population (les ménages modestes, les jeunes et les  
couples en début de parcours résidentiel, les personnes âgées)
- Nous constatons une limitation du développement de la grande maison  
individuelle au profit de typologies intermédiaires, petits collectifs, maisons  
de villages ;
- La création de logements sociaux et de logements abordables en accession à  
la propriété s'est développée ;

L'application du règlement du PLU tend à se conformer aux préconisations du PLH  
des Balcons du Dauphiné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Prend acte de l'application du Plan Local d'Urbanisme qui tend à être  
conforme aux préconisations du Plan Local de l'Habitat ;
- Décide de maintenir le PLU de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 novembre 2024

Le maire, Aurélien BLANC.

